

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIVISION GÉNÉRALE
BUREAU GÉNÉRAL

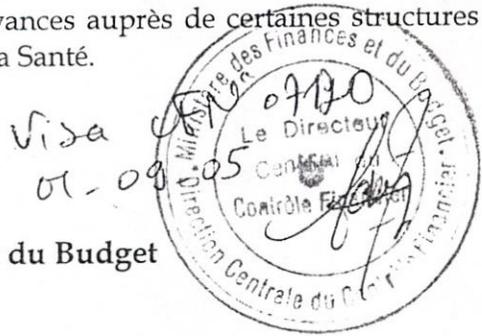
DIVISION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
COMPTABILITÉ PUBLIQUE

DIVISION DES ÉTUDES
LEGISLATION FINANCIÈRE

Secteur

BURKINA FASO
UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE

Arrêté n°2005-531/MFB/SG/DGTCP/DE
portant modification de l'arrêté n° 2004-419/MFB/
SG/DGTCP/DELFI du 31 août 2004 portant création
de régies d'avances auprès de certaines structures
du Ministère de la Santé.

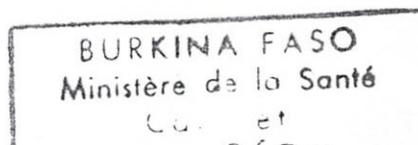


Le Ministre des Finances et du Budget

- la Constitution ;
- le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre;
- le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- le Décret n° 2002-466/PRES/PM/MFB du 29 octobre 2002, portant organisation du Ministère des Finances et du Budget;
- la Loi n°006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux Lois de Finances ;
- le Décret n°2005-255/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005, portant règlement général sur la Comptabilité Publique;
- le Décret n°2005-256/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005, portant régime juridique applicable aux comptables publics;
- le Décret n°74-297/PRES/MFC du 26 août 1974, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Territoriales ainsi qu'à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
- le Décret n° 2005-010/PRES/PM/MFB/MFPRE du 24 janvier 2005, portant régime indemnitaire applicable aux agents publics de l'Etat;
- l'arrêté n° 2004-419/MFB/SG/DGTCP/DELFI du 31 août 2004 portant création de régies d'avances auprès de certaines structures du Ministère de la Santé;
- la Loi n°54-2004/AN/du 16 décembre 2004, portant Loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat gestion 2005;
- la lettre n°2005-01227/MS/SG/DAF/SFC du 26 juillet 2005 ;

ARRÊTÉ

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n°2004-419/MFB/SG/DGTCP/DELFI du 31 août 2004 portant création de régies d'avances auprès de certaines structures du Ministère de la Santé sont complétées ainsi qu'il suit :



AU LIEU DE :

1: Il est institué auprès de chacune des structures ci-après du Ministère de la Santé, une régie d'avances destinée au paiement des dépenses conformément aux tableaux suivants :

Structures déconcentrées

Dénomination de la structure	Comptable de rattachement	Nature des dépenses à payer
- DRS Banfora - DS Banfora - DS Sindou	Trésorier Principal de Banfora Trésorier Principal de Banfora Percepteur de Sindou	-Achat de Médicaments Essentiels Génériques (MEG) -Frais de personnel (salaires des agents contractuels)
- DRS Bobo Dioulasso - DS Secteur 22/Bobo - DS/ secteur 15 Bobo - DS Dandé - DS Houndé - DS Orodara	Trésorier Principal de Bobo Trésorier Principal de Bobo Trésorier Principal de Bobo Trésorier Principal de Bobo Percepteur de Houndé Percepteur de Orodara	-Achat de carburant et lubrifiant -Réparation et entretien du matériel roulant -Achat de fournitures et matériels de bureau -Entretien des locaux -Dépenses de fonctionnement des comités de gestion -Perdièm des formateurs et des participants
- DRS Dédougou - DS Dédougou - DS Nouna - DS Solenzo - DS Tougan - DS Toma - DS Boromo	Trésorier Principal de Dédougou Trésorier Principal de Dédougou Percepteur de Nouna Percepteur de Solenzo Percepteur de Tougan Percepteur de Toma Percepteur de Boromo	-Frais de séjour -Achat matériel didactique -Frais de déplacement à l'intérieur du Burkina - Abonnement aux quotidiens - Frais d'accueil, d'hébergement et de réception - Frais de poste (envoi courrier) - Frais de gardiennage - Frais de transport de matériel, médicament et de vaccins
- DRS Dori - DS Dori - DS Gorom-Gorom - DS Djibo - DS Sebba	Trésorier Principal de Dori Trésorier Principal de Dori Percepteur de Gorom- gorom Percepteur de Djibo Percepteur de Sebba	- Frais d'assurance, contrôle automobile, immatriculation - Nourriture des malades - Réfection et aménagement des infrastructures - Réparation et entretien du matériel informatique et péri-informatique - Appui aux associations et ONG - Divers frais de personnel (ristournes, indemnités) - Achat de carnets internationaux de vaccination
- DRS Fada - DS Fada - DS Pama - DS Diapaga - DS Gayéri - DS Bogandé	Trésorier Principal de Fada Trésorier Principal de Fada Percepteur de Pama Percepteur de Diapaga Percepteur de Gayéri Percepteur de Bogandé	- Achat de matériels didactiques - Achat de produits contraceptifs - Contribution aux frais funéraires (les agents contractuels uniquement) - Prise en charge des agents dans le cadre des vaccinations
- DRS Gaoua - DS Gaoua - DS Batié - DS Dano - DS Diébougou	Trésorier Principal de Gaoua Trésorier Principal de Gaoua Percepteur de Batié Percepteur de Dano Percepteur de Diébougou	
- DRS Kaya - DS Kaya - DS Boulsa - DS Barsalogho - DS Kongoussi	Trésorier Principal de Kaya Trésorier Principal de Kaya Percepteur de Boulsa Percepteur de Barsalogho Percepteur de Kongoussi	

<ul style="list-style-type: none"> - DRS Koudougou - DS Koudougou - DS Yako - DS Nanoro - DS Réo - DS Léo 	<p>Trésorier Principal de Koudougou Trésorier Principal de Koudougou Percepteur de Yako Percepteur de Nanoro Percepteur de Réo Percepteur de Léo</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facture d'eau, de gaz, de téléphone, de fax, d'Internet, de boîte postale et d'électricité (installation et consommation) - Achat de cartes prépayées - Acquisition d'imprimés divers - Frais des activités de sensibilisation - Frais de reproduction de dossiers - Confection de panneaux de signalisation - Menues dépenses
<ul style="list-style-type: none"> - DRS Plateau Central - DS Ziniaré - DS Boussé - DS Zorgho 	<p>Percepteur de Ziniaré Percepteur de Ziniaré Percepteur de Boussé Percepteur de Zorgho</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - DRS du Centre Sud - DS Manga - DS Saponé - DS Kombissiri - DS Pô - DS Sapouy 	<p>Percepteur de Manga Percepteur de Manga Percepteur de Saponé Percepteur de Kombissiri Percepteur de Pô Percepteur de Sapouy</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - DRS Ouahigouya - DS Ouahigouya - DS Titao - DS Gourcy - DS Séguénéga 	<p>Trésorier Principal Ouahigouya Trésorier Principal Ouahigouya Percepteur de Titao Percepteur de Gourcy Percepteur de Séguénéga</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - DRS Tenkodogo - DS Tenkodogo - DS Zabré - DS Ouargaye - DS Koupèla 	<p>Trésorier Principal de Tenkodogo Trésorier Principal de Tenkodogo Percepteur de Zabré Percepteur de Ouargaye Percepteur de Koupèla</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - DRS Ouagadougou - DS Pissy - DS Paul VI/Ouaga - DS Secteur 30/Ouaga - DS Kossodo 	<p>Trésorier Principal de Ouaga Trésorier Principal de Ouaga Trésorier Principal de Ouaga Trésorier Principal de Ouaga Trésorier Principal de Ouaga</p>	

structures centrales

N°	Dénomination de la structure	Comptable de rattachement	Nature des dépenses à payer
	Projet Mini Santé	Payeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement à l'intérieur du Burkina - Frais de personnel (PPTE) - Bourses pour stage spécialisation des médecins - Fournitures de bureau - Perdièm des formateurs et des participants - Carburant et lubrifiant - Frais de séjour - Achat de matériel didactique - Prise en charge des agents vaccinateurs - Règlement de factures : <ul style="list-style-type: none"> . de service de gardiennage . d'assurances et immatriculations de véhicules . d'organisation des conférences de presse . d'abonnement aux quotidiens . d'achat de carburant et vaccins sur le FONALEP -Frais d'accueil, de réception et d'hébergement -Frais de publication des annonces dans les quotidiens -Réparation et entretien du matériel roulant -Réparation de matériel et mobilier de bureau -Réfection et aménagement des infrastructures -Achat de matériel de bureau -Achat de cartes prépayées - Entretien et réparation de matériels informatiques et péri-informatiques - Achat de consommables informatiques - Achat de consommables médicaux - Indemnités de correction - Frais d'hospitalisation et soins des évacués sanitaires - Indemnités de mission à l'extérieur - Contribution aux frais funéraires (des contractuels) - Contribution à certains ONG et associations - Frais de manutention - Frais de transport du matériel - Frais d'abonnement et de réabonnement à Internet - Frais de transit - Frais de motivation - Règlement de factures d'électricité, d'eau, de gaz et d'Internet (installation, consommation et réabonnement) - Entretien de matériel technique et médical - Frais d'archivage - Acquisition d'imprimés divers - Facture de location de matériel, de salles et de bâtiment - Achat de médicaments - Achat de vaccins - Frais de reproduction de dossiers - Frais des activités de sensibilisation - Confection de panneaux de signalisation - Contribution au fonctionnement des structures - Frais de poste (envoi courrier)

LIRE :

e 1: Il est institué auprès de chacune des structures ci-après du Ministère de la Santé, une région d'avances destinée au paiement des dépenses conformément aux tableaux suivants :

Structures déconcentrées

Structure	Dénomination de la structure	Comptable de rattachement	Nature des dépenses à payer
	- DRS Banfora - DS Banfora - DS Sindou	Trésorier Principal de Banfora Trésorier Principal de Banfora Percepteur de Sindou	-Achat de Médicaments Essentiels Génériques (MEG) -Frais de personnel (salaires des agents contractuels)
	- DRS Bobo Dioulasso - DS Secteur 22/Bobo - DS/ secteur 15 Bobo - DS Dandé - DS Houndé - DS Oródara	Trésorier Principal de Bobo Trésorier Principal de Bobo Trésorier Principal de Bobo Trésorier Principal de Bobo Percepteur de Houndé Percepteur de Orodara	-Achat de carburant et lubrifiant -Réparation et entretien du matériel roulant -Achat de fournitures et matériels de bureau -Entretien des locaux
	- DRS Dédougou - DS Dédougou - DS Nouna - DS Solenzo - DS Tougan - DS Toma - DS Boromo	Trésorier Principal de Dédougou Trésorier Principal de Dédougou Percepteur de Nouna Percepteur de Solenzo Percepteur de Tougan Percepteur de Toma Percepteur de Boromo	-Dépenses de fonctionnement des comités de gestion -Perdièm des formateurs et des participants -Frais de séjour -Achat matériel didactique -Frais de déplacement à l'intérieur du Burkina
	- DRS Dori - DS Dori - DS Gorom-Gorom - DS Djibo - DS Sebba	Trésorier Principal de Dori Trésorier Principal de Dori Percepteur de Gorom- gorom Percepteur de Djibo Percepteur de Sebba	- Abonnement aux quotidiens - Frais d'accueil, d'hébergement et de réception - Frais de poste (envoi courrier) - Frais de gardiennage - Frais de transport de matériel, médicament et de vaccins
	- DRS Fada - DS Fada - DS Pama - DS Diapaga - DS Gayéri - DS Bogandé	Trésorier Principal de Fada Trésorier Principal de Fada Percepteur de Pama Percepteur de Diapaga Percepteur de Gayéri Percepteur de Bogandé	- Frais d'assurance, contrôle automobile, immatriculation - Nourriture des malades - Réfection et aménagement des infrastructures - Réparation et entretien du matériel informatique et péri-informatique
	- DRS Gaoua - DS Gaoua - DS Batié - DS Dano - DS Diébougou	Trésorier Principal de Gaoua Trésorier Principal de Gaoua Percepteur de Batié Percepteur de Dano Percepteur de Diébougou	- Appui aux associations et ONG - Divers frais de personnel (ristournes, indemnités) - Achat de carnets internationaux de vaccination
	- DRS Kaya - DS Kaya - DS Boulsa - DS Barsalougho - DS Kongoussi	Trésorier Principal de Kaya Trésorier Principal de Kaya Percepteur de Boulsa Percepteur de Barsalougho Percepteur de Kongoussi	- Achat de matériels didactiques - Achat de produits contraceptifs - Contribution aux frais funéraires (les agents contractuels uniquement) - Prise en charge des agents dans le cadre des vaccinations

38	- DRS Koudougou	Trésorier Principal de Koudougou	<ul style="list-style-type: none"> - Facture d'eau, de gaz, de téléphone, de fax, d'Internet, de boîte postale et d'électricité (installation et consommation) - Achat de cartes prépayées - Acquisition d'imprimés divers - Frais des activités de sensibilisation - Frais de reproduction de dossiers - Confection de panneaux de signalisation - Menues dépenses
39	- DS Koudougou	Trésorier Principal de Koudougou	
40	- DS Yako	Percepteur de Yako	
41	- DS Nanoro	Percepteur de Nanoro	
42	- DS Réo	Percepteur de Réo	
43	- DS Léo	Percepteur de Léo	
4	- DRS Plateau Central	Percepteur de Ziniaré	
5	- DS Ziniaré	Percepteur de Ziniaré	
6	- DS Boussé	Percepteur de Boussé	
7	- DS Zorgho	Percepteur de Zorgho	
8	- DRS du Centre Sud	Percepteur de Manga	
9	- DS Manga	Percepteur de Manga	
10	- DS Saponé	Percepteur de Saponé	
11	- DS Kombissiri	Percepteur de Kombissiri	
12	- DS Pô	Percepteur de Pô	
13	- DS Sapouy	Percepteur de Sapouy	
14	- DRS Ouahigouya	Trésorier Principal Ouahigouya	
15	- DS Ouahigouya	Trésorier Principal Ouahigouya	
16	- DS Titao	Percepteur de Titao	
17	- DS Gourcy	Percepteur de Gourcy	
18	- DS Séguénéga	Percepteur de Séguénéga	
19	- DRS Tenkodogo	Trésorier Principal de Tenkodogo	
20	- DS Tenkodogo	Trésorier Principal de Tenkodogo	
21	- DS Zabré	Percepteur de Zabré	
22	- DS Ouargaye	Percepteur de Ouargaye	
23	- DS Koupèla	Percepteur de Koupèla	
24	- DRS Ouagadougou	Trésorier Principal de Ouaga	
25	- DS Pissy	Trésorier Principal de Ouaga	
26	- DS Paul VI/Ouaga	Trésorier Principal de Ouaga	
27	- DS Secteur 30/Ouaga	Trésorier Principal de Ouaga	
28	- DS Kossodo	Trésorier Principal de Ouaga	

structures centrales

° dre	Dénomination de la structure	Comptable de rattachement	Nature des dépenses à payer
	Projet Mini Santé	Payeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement à l'intérieur du Burkina ; - Frais de personnel (PPTTE) ; - Bourses pour stage spécialisation des médecins ; - Fournitures de bureau ; - Perdièm des formateurs et des participants ; - Carburant et lubrifiant ; - Frais de séjour ; - Achat de matériel didactique ; - Prise en charge des agents vaccinateurs ; - Règlement de factures : <ul style="list-style-type: none"> . de service de gardiennage . d'assurances et immatriculations de véhicules . d'organisation des conférences de presse . d'abonnement aux quotidiens . d'achat de carburant et vaccins sur le FONALEP -Frais d'accueil, de réception et d'hébergement ; -Frais de publication des annonces dans les quotidiens ; -Réparation et entretien du matériel roulant ; -Réparation de matériel et mobilier de bureau ; -Réfection et aménagement des infrastructures ; -Achat de matériel de bureau ; -Achat de cartes prépayées ; - Entretien et réparation de matériels informatiques et péri-informatiques ; - Achat de consommables informatiques ; - Achat de consommables médicaux ; - Indemnités de correction ; - Frais d'hospitalisation et soins des évacués sanitaires ; - Indemnités de mission à l'extérieur ; - Contribution aux frais funéraires (des contractuels) ; - Contribution à certains ONG et associations ; - Frais de manutention ; - Frais de transport du matériel ; - Frais d'abonnement et de réabonnement à Internet ; - Frais de transit ; - Frais de motivation ; - Règlement de factures d'électricité, d'eau, de gaz et d'Internet (installation, consommation et réabonnement) - Entretien de matériel technique et médical ; - Frais d'archivage ; - Acquisition d'imprimés divers ; - Facture de location de matériel, de salles et de bâtiment ; - Achat de médicaments ; - Achat de vaccins ; - Frais de reproduction de dossiers ; - Frais des activités de sensibilisation ; - Confection de panneaux de signalisation ; - Contribution au fonctionnement des structures ; - Frais de poste (envoi courrier) ; - Frais de transport à l'extérieur ; - Frais de transport définitif ; - Autres frais de transport (à l'intérieur et à l'extérieur) ;

Article 2: Le reste sans changement.

Article 3: Le Directeur Général du Budget, le Directeur de l'Administration et des Finances, le Directeur du Ministère de la Santé, le Payeur Général, l'Agent Comptable Central du Trésor et l'Inspecteur Général du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 06 Septembre 2006


Jean Baptiste M.P. COMPAORE
Officier de l'Ordre National



LIATIONS :

/CAB	1
AB	1
AF	1
:	1
.	1
.	3
.	1
.	1
.	1
.	1